



Communes forestières
Nouvelle - Aquitaine

Commande publique, construction bois: Comment assurer une place au bois local?

Jeudi 15 mars 2018, Pavillon de l'architecture Pau



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Les Associations de Communes Forestières



Communes forestières
un réseau au service des élus

Représenter



Valoriser



Accompagner



Former



Informier



Agir

2^{ème} association d'élus après l'AMF

Plus de 6000 adhérents



L'ÉLU AU CŒUR DE LA THÉMATIQUE FORÊT-BOIS



**Propriétaire
forestier**



**Aménageur
du territoire**

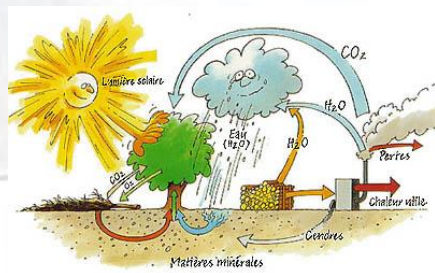


Prescripteur



**Relais d'informations auprès des
administrés**

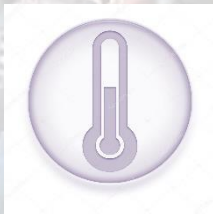
Le bois: un atout dans la construction publique



Matériau écologique



Matériau sain
Source de bien-être
Léger
Robuste



Isolant
Régulateur de température



Chantier propre
Rapidité de chantier

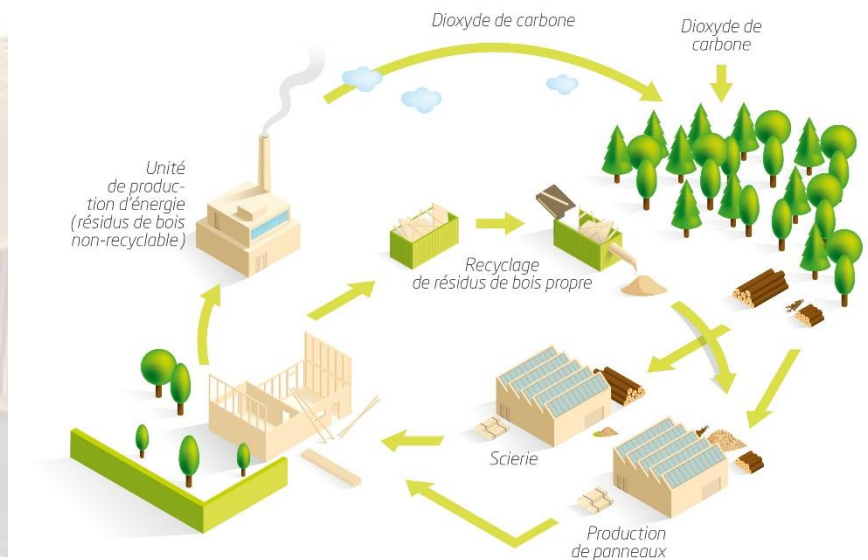


Résistant au feu

Construire en bois local: Pourquoi ?



Valorise et maintient les emplois locaux



Favorise l'économie locale

Valorise les bois et l'image du territoire

Le code des marchés publics

- **Grands principes :**
 - » Libre accès à la commande publique
 - » Égalité de traitement
 - » Transparence
 - » Non discrimination
- **Interdiction** de faire référence à un produit ou une origine géographique
- **Possibilité** de faire appel à des marques, labels, spécifications techniques, critères d'évaluation de l'offre, allotissement, fourniture de la matière première, etc...

Les possibilités pour le recours au bois local dans la commande publique

Volonté de construire en bois local 2 possibilités

GARANTIE A 100% du bois local

- **Délivrance** des bois si la collectivité est propriétaire de forêts
- Achat (**marché de fourniture de bois**) => séparation avec le marché de travaux
- **Marque collective de certification** (comme « Bois des Alpes » « Bois des Territoires du Massif Central ») qui s'appuie sur un référentiel précis et système de traçabilité

ORIENTATION vers le bois local

Indiquer et décrire clairement dans chaque document de marché la **volonté du maître d'ouvrage**



100 constructions publiques en bois local

- Programme national décliné en régions
- Études diverses - Tests de différentes méthodes
- Divers outils
 - Retour d'expérience
 - Communication (www.100constructionsbois.com)
 - Modèles de documents destinés aux Maîtres d'ouvrages



Les étapes d'un projet construction/rénovation

ÉTAPE 1 : PRÉ-PROGRAMMATION

- Visites de projets similaires possibles, mise en réseau...
- Conseils à la rédaction du programme

ÉTAPE 2 : PROGRAMMATION

- Explications détaillées des 2 possibilités

ÉTAPE 3 : SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Conseils à la rédaction de la consultation
- Si besoin, diffusion auprès de professionnels spécialisés
- Si besoin, aide à l'analyse des offres

ÉTAPE 4 : CONCEPTION (ESQUISSE, APS, APD, PROJET, MISSION EXE)

- Échanges réguliers avec l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Si besoin, appuis lors des concertations avec les riverains et/ou architecte du patrimoine
- Rencontre avec l'Office National des Forêts (ONF)
- Mise à disposition de documents ressources pour l'équipe de maîtrise d'œuvre (guides techniques...)

ÉTAPE 5 : MARCHÉS DE FOURNITURE ET IOU DE TRAVAUX CONSULTATION ET CHOIX DES ENTREPRISES

- Conseils à la rédaction des différents documents (marché de fourniture de bois, délivrance, règlement de consultation, CCTP...)

- Si besoin, relais de diffusion auprès des professionnels
- Si besoin, aide à l'analyse des offres

ÉTAPE 6 : RÉALISATION DES TRAVAUX ET RÉCEPTION DE L'OUVRAGE

- Mise à disposition de documents ressources aux acteurs du projet (guides techniques...)

- Communication et mise en valeur du projet

L'accompagnement URCOFOR/INTERPROFESSIONS



**Communautés forestières
Nouvelle - Aquitaine**

Merci pour votre attention!

Laëtitia MORABITO

06 38 85 49 52

laetitia.morabito@communesforestieres.org